

Particuliers

Qu'est-ce qu'un syndicat représentatif dans l'entreprise ?

Un syndicat peut être présent dans l'entreprise. Pour **parler au nom des salariés** et **signer des accords collectifs** en toute légitimité, le syndicat doit être **représentatif** dans l'entreprise.

Le syndicat est représentatif s'il réunit l'ensemble des **7 critères** suivants :

Respect des valeurs républicaines (respect de la liberté d'opinion politique par exemple)

Indépendance (financière par exemple)

Transparence financière (respect des obligations comptables par exemple)

Ancienneté de 2 ans minimum dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation (à compter de la date de dépôt légal des statuts)

Influence, déterminée principalement par l'activité et l'expérience

Effectifs d'adhérents et cotisations (nombre suffisant d'adhérents pour que leurs cotisations représentent la partie principale de leurs ressources, ce qui garantit le critère d'indépendance)

Audience suffisante aux élections professionnelles (le syndicat doit avoir obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés lors du 1^{er} tour des dernières élections des titulaires au CSE).

Textes de référence

Code du travail : article L2121-1

Critères de représentativité du syndicat

Code du travail : articles L2122-1 à L2122-3-1

Représentativité syndicale au niveau de l'entreprise et de l'établissement

Code du travail : article L2122-4

Représentativité syndicale au niveau du groupe

Code du travail : articles L2135-1 à L2135-6

Certification et publicité des comptes des organisations syndicales



MAIRIE DE SOLENZARA

Piazza di a Meria
20145 - SOLENZARA

Lun - Ven : 8h > 12h14h > 17h

04 95 57 40 05